

Paris, le 5 août 2016

## Résultats définitifs après réouverture de l'offre publique d'acquisition de Saft par Total

### *Total met en œuvre la procédure de retrait obligatoire portant sur les actions de Saft Groupe*

2, place Jean Millier  
Arche Nord Coupole/Regnault  
92 400 Courbevoie France

Mike SANGSTER

Nicolas FUMEX  
Kim HOUSEGO  
Romain RICHEMONT

Tel. : + 44 (0)207 719 7962  
Fax : + 44 (0)207 719 7959

Robert HAMMOND (U.S.)  
Tel. : +1 713-483-5070  
Fax : +1 713-483-5629

TOTAL S.A.  
Capital : 6 257 823 152,50 €  
542 051 180 R.C.S. Nanterre

total.com

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a annoncé aujourd'hui que 1.649.317 actions Saft Groupe ont été apportées à l'issue de la réouverture de l'offre publique d'acquisition initiée par Total.

A l'issue du règlement-livraison de l'offre réouverte prévu le 9 août 2016, Total détiendra 97,12% du capital et des droits de vote de Saft Groupe sur la base du nombre total d'actions en circulation au 3 août 2016.

Suite au succès de l'offre publique d'acquisition, Total procédera, le 12 août 2016, au retrait obligatoire de toutes les actions Saft Groupe qui n'ont pas été apportées à l'offre publique d'achat, tel qu'indiqué dans l'avis publié par l'AMF ce jour.

Ce retrait obligatoire portera sur toutes les actions Saft Groupe qui n'ont pas été apportées à l'offre publique d'acquisition (y compris réouverte), soit 707.405 actions Saft Groupe représentant 2,69% du capital et des droits de vote de Saft Groupe sur la base du nombre total d'actions en circulation au 3 août 2016, et compte tenu des actions auto-détenues par Saft Groupe qui seront exclues du retrait obligatoire.

Le montant de l'indemnisation versée dans le cadre du retrait obligatoire sera égal au prix de l'offre publique d'acquisition, soit 36,50 euros par action.

*« Notre OPA amicale sur Saft se conclut par un franc succès ! » a commenté Patrick Pouyanné, Président-directeur général de Total. « Le fait d'avoir obtenu rapidement la quasi totalité des actions traduit la confiance des actionnaires de Saft dans notre projet industriel. Le retrait de la cote nous permettra de développer avec Saft notre stratégie dans le domaine du stockage d'énergie. »*

A la clôture des comptes des affiliés par Euroclear France, les établissements dépositaires teneurs de comptes demanderont à BNP Paribas Securities Services le paiement de l'indemnisation pour les actions en compte dans leurs livres n'ayant pas été apportées à l'offre publique d'acquisition, puis créditeront les comptes des détenteurs des actions Saft Groupe de l'indemnisation leur revenant. BNP Paribas Securities Services a été désigné par Total comme teneur de compte conservateur pour centraliser les opérations d'indemnisation.

Les fonds correspondant à l'indemnisation des actions Saft Groupe qui n'auront pas été réclamés par les établissements dépositaires pour le compte des ayants droit seront conservés chez BNP Paribas Securities Services pendant dix ans à compter du retrait obligatoire et versés à la Caisse des Dépôts et Consignations à l'expiration de ce délai. Ces fonds pourront être réclamés à tout moment par leurs ayants droit sous réserve de la prescription trentenaire au profit de l'Etat.

Les actions Saft Groupe seront radiées de la cote sur Euronext à Paris, après la clôture du marché, le 12 août 2016, date de mise en œuvre du retrait obligatoire.

La note d'information relative à l'offre publique d'acquisition est disponible sur les sites internet respectifs de l'AMF ([amf-france.org](http://amf-france.org)) et de Total ([total.com](http://total.com)), et peut également être obtenue sans frais et sur simple demande auprès de Total (La Défense 6, 2 place Jean Millier, 92400 Courbevoie) et BNP Paribas (16 boulevard des Italiens, 75009 Paris).

Le présent communiqué est établi et publié conformément aux dispositions de l'article 237-16 III du règlement général de l'AMF et de son instruction n°2006-07 relative aux offres publiques d'acquisition.

\* \* \* \* \*

#### **A propos de Total**

Total est un groupe mondial et global de l'énergie, l'une des premières compagnies pétrolières et gazières internationales, n°2 mondial de l'énergie solaire avec SunPower. Ses 96 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie meilleure, plus sûre, plus propre, plus efficace, plus innovante, et accessible au plus grand nombre. Présent dans plus de 130 pays, Total met tout en œuvre pour que ses activités soient accompagnées d'effets positifs dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux. [total.com](http://total.com)

#### **À propos de Saft**

Saft est un leader mondial de la conception et de la production de batteries de haute technologie pour l'industrie. Le Groupe est le premier fabricant mondial de batteries à base de nickel et de lithium primaire pour les infrastructures et processus industriels, le transport et l'électronique civile et militaire. Saft est leader mondial des batteries pour l'espace et la défense avec ses technologies Li-ion qui sont également déployées dans les marchés du stockage d'énergie, des transports et des réseaux de télécommunication. Plus de 4 100 salariés présents dans 19 pays, 14 sites de production et un réseau commercial étendu contribuent à l'accélération de la croissance future du Groupe. Batteries Saft. Conçues pour l'industrie. [saftbatteries.com](http://saftbatteries.com)

**Informations importantes**

*Le présent communiqué de presse et tout autre document relatif à l'offre ne constituent pas une offre en vue de vendre ou d'acquérir des instruments financiers ou une sollicitation en vue d'une telle offre dans un quelconque pays où ce type d'offre ou de sollicitation serait illégal ou à l'adresse de quelqu'un vers qui une telle offre ne pourrait être valablement faite. La distribution du présent communiqué de presse et de tout document relatif à l'offre peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. Les personnes venant à entrer en possession du présent communiqué de presse doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. Le non-respect des restrictions légales est susceptible de constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière dans certaines juridictions. Total décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.*

**Avertissement**

*Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.*

*Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.*